

Question de droit et problématique

Par **Amy03**, le **10/12/2013** à **08:45**

Bonjour =)

J'ai hésité à poser cette question, mais finalement, je bloque, donc je me lance :

En commentaire d'arrêt, mon université me demande de faire deux "questions différentes" : la "question de droit", et la "problématique juridique"... Et j'ai beaucoup de mal : parfois l'une va et pas l'autre, parfois aucune ne va, parfois mon plan répond à l'une et pas l'autre... En fait, j'ai du mal à voir exactement quelle différence il y a, il semblerait que la seconde doit être plus large que la première, mais je trouve ça un peu flou comme distinction...

Et sur Internet, ou dans des livres, impossible de trouver cette distinction ! (Est-ce une spécialité de ma fac ???)

Voilà, si vous avez vous aussi cette distinction à faire dans vos commentaires d'arrêt, pourriez-vous m'éclairer un peu ?

Merci beaucoup !